

Développement Femmes



Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent

Bulletin no 9
Janvier 2006

BONNE ANNÉE 2006 !

En ce début d'année, il nous semble à propos de faire un bilan des résultats des multiples activités de l'automne 2005. Vous trouverez donc dans ce numéro, des nouvelles :

- Des élections municipales
- De la *Marche mondiale des femmes*
- De la *Commission des affaires sociales sur l'égalité entre les femmes et les hommes*

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Avant tout, FÉLICITATIONS à toutes les nouvelles élues municipales, mairesses et conseillères. Nous les soutenons de tout cœur dans leur engagement.

Représentation des femmes dans les conseils municipaux suite aux élections du 6 novembre 2005

	Mairesse		Conseillère	
	2004	2005	2004	2005
Bas-St-Laurent	(16) 13.1%	(17) 14.9%	(206) 29.9%	(197) 28%
Québec	11.5%	13%	24.1%	27%

On constate que pour l'ensemble du Québec le bilan est plutôt positif. Le nombre de mairesses est passé de 11.5% à 13% et celui des conseillères est passé de 24.1% à 27%. Cependant, dans notre région, si on constate une légère progression du nombre de mairesses, passant de 13.1% à 14.9%, on assiste d'autre part à un léger recul du nombre de conseillères, passant de 29.9% à 28%. De plus, dans le BSL, aucune femme n'a été élue au poste de préfet.

Si la tendance se maintient, on risque d'attendre encore bien des années avant d'atteindre la parité hommes/femmes et cela, malgré des efforts importants, tant au niveau local que régional et national pour susciter l'intérêt des femmes à se porter candidates.

Comment comprendre une progression aussi faible des femmes sur la scène municipale ? Les femmes ne comptent que pour 24.9% de tous les candidats soumis au scrutin du 6 novembre. C'est approximativement dans les mêmes proportions qu'elles ont été élues. On ne peut donc reprocher à l'électorat d'être sexiste.

On pourrait penser que les femmes hésitent à se présenter dans un poste électif mais les candidates à des postes sans opposition n'étaient guère plus nombreuses. Elles ne comptent que pour 26% de tous les élus sans opposition.

Si on compare le palier municipal aux autres paliers de pouvoir, on y retrouve la même situation : plus on monte dans la pyramide du pouvoir, moins les femmes sont présentes. On note également un plafonnement

autour de 30%. C'est ce qu'on appelle le « plafond de verre ». Au-delà de ce pourcentage, il devient très difficile de faire des gains.

On peut alors parler d'obstacles systémiques et historiques. L'absence des femmes en politique n'est pas « naturelle ». C'est le résultat d'une construction sociale. Les femmes hésitent encore à s'engager dans des organisations dont la culture et le mode de fonctionnement sont trop différents de leur façon de penser et d'agir. Effectivement, ce sont principalement dans les domaines traditionnellement masculins comme la politique, les affaires, le développement économique, etc., que les femmes sont le plus absentes des échelons du pouvoir. Dans les domaines traditionnellement féminins de la santé et l'éducation, la parité est atteinte sauf peut-être aux postes les plus élevés.

Mais cette tendance lourde serait-elle sur le point de s'effriter? Si on examine la répartition de l'âge des candidats de chaque sexe, on constate que les jeunes femmes sont plus nombreuses par rapport à leurs aînées que les jeunes hommes par rapport aux hommes âgés. Ainsi les femmes de 18 à 55 ans représentent plus de 70% des candidates alors que les hommes du même âge représentent moins de 57% des candidats masculins. Ceci nous laisse penser que les futures générations de femmes seront peut-être plus enclines à faire le pas en politique active.

Mais pour mettre fin à ce blocage systémique il faut une volonté politique réelle appuyée par des mesures d'actions positives. Par exemple, certains États offrent des mesures incitatives telle qu'une bonification financière aux partis qui présentent plus de 30% de candidates. La Table de concertation des groupes de femmes du BSL a choisi de travailler avec les centres de femmes à la mise sur pied de comités consultatifs en condition féminine dans toutes les MRC. De tels comités peuvent favoriser la participation des femmes et leur permettre de se familiariser avec la politique et l'administration municipale sans qu'elles ne soient nécessairement élues. La mise sur pied d'un réseau d'élues municipales semble aussi une avenue intéressante pour favoriser leur maintien en poste et accroître le nombre de mairesses. À cela il faut ajouter les nombreuses activités de formation offertes par la Table de concertation et les centres de femmes pour développer l'intérêt et les habiletés des femmes.

Rapport de la Commission des affaires sociales sur l'égalité

Le 9 décembre 2005, la Commission des affaires sociales déposait un rapport unanime au terme de la consultation sur le document du Conseil du statut de la femme : *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes*.

Il est encourageant de constater que les commissaires ont retenu les principales demandes des groupes de femmes, dont le maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine, de leurs mandats et de son réseau de répondantes à la condition féminine dans les ministères et organismes.

Le rapport tient compte également d'une revendication fondamentale des femmes : la réalisation d'une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à long terme pour éliminer la violence faite aux femmes.

De plus, les commissaires recommandent que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit systématisée dans les pratiques gouvernementales et soit généralisée dans tout l'appareil d'État.

Il est aussi demandé à la ministre de la Condition féminine de veiller à l'élaboration d'une politique en condition féminine et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, le tout accompagné d'un processus de consultation.

Les commissaires notent que l'apport des différents groupes et organismes d'aide auprès des femmes dans plusieurs domaines mérite d'être souligné et encouragé.

Il nous reste à savoir comment le gouvernement disposera du rapport de la Commission. Il importe de demeurer vigilantE quant on sait que la ministre Théberge, responsable de l'élaboration de la politique, a réussi, en décembre dernier, à écorcher sérieusement les services de garde.

Vous pouvez lire le rapport intégral sur le site de l'Assemblée nationale du Québec, à la section : Commission des affaires sociales.

RÉPONSES AUX REVENDICATIONS DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

La Marche mondiale de femmes, initiée par les Québécoises, a rallié quelques 6,000 groupes provenant de 163 pays et territoires. Le 17 octobre 2005, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, des milliers de femmes du Québec se sont mobilisées pour participer à l'étape finale de la MMF et pour entendre les réponses gouvernementales à leurs 5 revendications. Déjà le gouvernement avait été interpellé le 8 mars et le 7 mai et plusieurs discussions ont eu cours durant l'année. Malgré l'envergure internationale de l'événement, la ministre de la Condition féminine, madame C. Théberge n'a pas rencontré les femmes. Elle s'est contentée de répondre par voie de communiqué. La présidente de la FFQ juge la réponse de la ministre très décevante. Ce n'est qu'un « écran de fumée ». « Madame Théberge se contente de rappeler les grandes orientations et plans d'action déjà prévus. » Voyons plus en détails ce qu'il en est :

1^e Revendication : **L'Égalité, par une politique globale en matière de condition féminine et le maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine.**

Madame Théberge rappelle les travaux réalisés sur le concept de l'égalité. Cette commission parlementaire a débuté ses travaux le 25 janvier 2005 et devait se terminer au printemps. Elle s'est terminée en octobre 2005 et la politique sortira au printemps 2006. Rappelons que cette politique est attendue depuis 2003.

Quant au CSF et au SCF, la ministre ne donne aucune indication en ce qui concerne leur maintien malgré les questions répétées de l'opposition, ce qui suscite de vives craintes quant à leur éventuelle abolition d'autant plus qu'il y a actuellement 4 régions du Québec privées d'une représentante du CSF

De plus, on assiste entre temps à l'adoption de lois et de mesures régressives :

- Hausse de 40% des tarifs de garde des enfants dans les services de garde et en milieu scolaire;

- abolition du statut de salariées des personnes travaillant dans les services de garde en milieu familial;

- modification de l'article 45 du *Code du travail* qui permet davantage la sous-traitance;

- concentration des pouvoirs dans le développement économique régional aux mains des élus municipaux au détriment de la société civile qui se compose en grande partie de femmes;

- modifications au Régime des rentes et à la réforme de la *Loi sur la sécurité du revenu*.

Plus positivement, mentionnons que nous avons obtenu de nouveau une ministre en titre et un ministère. En effet, le 18 février 2005, lors de la formation du nouveau Conseil des ministres, le Premier ministre a nommé une ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, en la personne de Madame Carole Théberge.

2^e Revendication : **La Liberté, par une entente avec le fédéral pour protéger les femmes migrantes victimes de trafic qui empêche toute expulsion ou déportation.**

Selon la FFQ, « Pour les droits des femmes migrantes victimes de trafic, un pas a été accompli dans la bonne direction : il y aura la mise en place d'un comité de travail interministériel mandaté pour examiner les mesures de protection de celles-ci ». Une entente devrait être négociée avec le gouvernement fédéral afin d'éviter que ces femmes ne soient expulsées ou déportées.

3^e Revendication : **La Solidarité, à travers la couverture des besoins essentiels des personnes à l'aide sociale et aux prêts et bourses.**

À ce chapitre, la ministre ne fait que rappeler le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale datant d'avril 2004.

Pourtant en janvier 2005, le gouvernement Charest a décidé de n'indexer qu'à moitié les prestations d'aide sociale des personnes dites sans contrainte à l'emploi et ayant des contraintes temporaires à l'emploi. Et la même décision a été prise pour 2006. Le gouvernement maintient donc sa politique

d'appauvrissement structurel, et ce malgré tous les avertissements des organismes de lutte à la pauvreté.

4^e Revendication : **La Justice, avec la fin des disparités de traitement pour les travailleuses-eurs atypiques et le statut de salarié-e pour les personnes sur des mesures d'intégration au travail.**

Nous avons obtenu un gain là aussi, soit la mise en place d'un comité de travail portant sur les pratiques des agences de placement temporaire. Ce comité aura aussi pour mandat de proposer des solutions aux iniquités constatées dans le rapport Bernier (rapport sur le travail non-traditionnel qui dort sur les tablettes depuis février 2003).

Des travaux seront réalisés également au chapitre des droits des personnes bénéficiant d'un programme d'insertion en emploi.

5^e Revendication : **La Paix, à travers une grande campagne de sensibilisation et d'éducation sur dix ans contre la violence envers les femmes.**

Là encore on évoque un engagement déjà adopté en décembre 2004, soit le plan

d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2004-2009. Ce plan est intéressant car il reprend en grande partie nos revendications. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette politique qu'on vient d'adopter une loi qui modifie le Code civil pour permettre la résiliation d'un bail résidentiel pour motifs de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel.

Un autre engagement confirmé par la Ministre est une campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale et à la violence dans les relations amoureuses sur une période de trois ans, qui débutera à l'hiver 2006. Mais la réponse demeure partielle car on demandait une campagne sur une période de 10 ans et réalisée par les groupes féministes qui luttent contre les violences envers les femmes.

Tout compte fait, la faiblesse de l'engagement gouvernemental face à ce mouvement d'envergure internationale laisse perplexe. Il y a maintenant trois ans qu'on attend des mesures concrètes. Il faut donc maintenir notre détermination pour obtenir réponse complète à ces revendications.

À surveiller : Il se tient actuellement une **consultation spéciale sur l'avant projet de loi modifiant la loi électorale**. La commission sera à Rimouski, le 14 février 2006.

La TCGFBSL et plusieurs centres de femmes de la région y présentent un mémoire.

Notre intervention porte sur un enjeu principal : faire en sorte que nos institutions démocratiques incluent une représentation égale des femmes et des hommes qui composent le Québec.

Il est aussi important que notre mode de scrutin reflète le plus fidèlement possible l'expression de la volonté populaire. Cette volonté est aujourd'hui diversifiée, pluraliste et constituée de femmes et d'hommes de différentes origines et de différentes cultures.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de faire une série de modifications et d'ajouts à la proposition gouvernementale. Vous pouvez obtenir une copie du mémoire de la Table de concertation en vous adressant à Suzanne Tremblay, au (418) 562-7996

*N'hésitez pas à nous faire des commentaires ou à partager vos réflexions.
Vous pouvez rejoindre la Table de concertation :*

*Suzelle Lambert
94, 3^e Rang ouest, Trois-Pistoles, G0L 4K0
Téléphone : (418) 851-1902
Télécopieur : (418) 851-1688
Courriel : tcgfbsl.suzelambert@sympatico.ca*

*Suzanne Tremblay
CP 308, Matane, G4W 3N2
Téléphone : (418) 562-7996
Télécopieur : (418) 562-8062
Courriel : tablebsl@globetrotter.net*

